

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE DE FLAYOSC

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
25	25	24

Délibération n°2015.001-CMEJ

REGLEMENT DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES

Mairie de Flayosc

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Flayosc

Séance du 9 décembre 2015

L'An deux mille quinze et le neuf décembre à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES, convoqués suivant le règlement, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabien MATRAS Maire.

Etaient Présents : Monsieur Fabien MATRAS, Monsieur Christian TAILLANDIER, Les Titulaires : CATHER HOUDAN Jade, COQUILLARD Chloé, HOUDAILLE Capucine, JABOT Mélia, LACAMBRE Emilien, LARABI Lalie, LE ROYER Luna, MANCARDI Paul, MAROT Alexis, MARTEL Maxime, MAUCHIEN Antonin, PATARD Lallie, SCHEERS Zoé, SELLERIAN Mathéo, SUCHET Rémy. Les Suppléants : ABIVEN Anaelle, BARBAROUX Joey, BARRAL Marie, BLANDIN Enzo, DENEUCHATEL Elisa, DETHY LEPRINCE Anatole, MURET Valentin, TROJMAN Simon.

Etaient Représentés :

Etaient Absents : RICHARD Guilhem

Secrétaire de la Séance : Philippe WOLFF, Coordonnateur Enfance & Jeunesse

Publié le : 9 décembre 2015

RAPPORTEUR : Christian TAILLANDIER

La commune de Flayosc s'est dotée par délibération du conseil municipal de juillet 2015, d'un conseil municipal d'enfants et de jeunes. A ce jour et pour une durée de deux ans, seuls 24 conseillers enfants ont été élus dont 16 titulaires et 8 suppléants.

Afin d'organiser le travail de cette assemblée, un règlement intérieur du fonctionnement de ce conseil a été élaboré. Il figure en annexe.

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver le règlement intérieur de fonctionnement du conseil municipal des enfants et des jeunes.

Le Conseil Municipal Enfants et Jeunes, ouï l'exposé qui précède à l'unanimité,

Par 24 voix Pour,

DECIDE d'adopter cette délibération

Fait à Flayosc, le 09 Décembre 2015

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Fabien MATRAS

Maire de Flayosc